



Appel à projets 2018 pour les Equipes Labellisées 2019

La Ligue Nationale Contre le Cancer renouvelle en 2018 son Appel à Projets destiné à apporter un soutien financier fort et pluriannuel à des équipes de haut niveau scientifique travaillant dans un domaine de la lutte contre le cancer. Le principe de la labellisation est d'apporter aux « Equipes Labellisées Ligue Contre le Cancer » les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de leur programme de recherche.

Les équipes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets seront labellisées :

- Pour une **période de 5 ans** pour les équipes qui n'ont jamais été labellisées. Le rapport d'activité en fin de 3^{ème} année devra porter sur l'ensemble des 3 premières années et fera l'objet d'une attention particulière dont dépendra la reconduction de la labellisation pour les 2 années suivantes.
- Pour une **période de 3 ans** pour les équipes candidates à un renouvellement immédiat, ou ayant déjà bénéficié d'une première labellisation par le passé.

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- Les équipes candidates doivent compléter une lettre d'intention à remplir sur le site internet de la Ligue entre le **9 janvier et le 19 février 2018**.
- Les équipes dont la lettre d'intention aura été sélectionnée devront soumettre leur dossier complet entre le **30 mai et le 05 septembre 2018**.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, [www.ligue – cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du 9 janvier 2018. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 19 février 2018.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

recherche@ligue-cancer.net

APPEL A PROJETS 2018

Pour les Equipes Labellisées 2019

Critères d'éligibilité des équipes labellisées

- Le porteur du projet
 - Doit avoir une activité de recherche en tant que chercheur statutaire d'un Etablissement Public, enseignant-chercheur ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie. Il doit consacrer au minimum 70% de son temps effectif de recherche au projet proposé à la labellisation.
 - Doit être le responsable de l'équipe candidate à la labellisation. Cette fonction sera attestée par l'organigramme du laboratoire.
 - Son laboratoire, situé en France, doit être reconnu par un organisme national de tutelle.
 - Pour les porteurs de plus de 55 ans à la date de la demande, fournir une attestation sur l'honneur qu'ils ne feront pas valoir leurs droits à la retraite pendant la période de labellisation.
- L'équipe candidate à la labellisation
 - La taille de l'équipe candidate sera en adéquation avec l'ampleur du projet à réaliser. Idéalement, elle comprendra entre 5 personnes et 15 personnes. L'équipe candidate à la labellisation comprendra :
 - le porteur du projet ;
 - un ou plusieurs chercheur(s) statutaire(s) (EPST ou université), de préférence ;
 - un ou plusieurs ingénieurs/techniciens, de préférence ;
 - un ou plusieurs post-doctorants ;
 - un ou plusieurs doctorants.
 - Les post-doctorants et les doctorants inscrits sur l'organigramme de l'équipe candidate à la labellisation devront consacrer, de préférence, 100 % de leur activité au projet labellisé.
 - La qualité scientifique de l'équipe, et de sa structure, sera jugée sur la base des publications parues au cours des 3 dernières années.
- Le projet de recherche
 - Le projet de recherche proposé à la labellisation doit être le projet principal de l'investigateur et des membres de son équipe.
 - Il doit se rapporter à la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales. Exceptionnellement, des équipes de recherche très fondamentale sont éligibles pour une première labellisation, à la condition que le projet ait des retombées en cancérologie fondamentale.
 - Il doit être original dans son objet et son approche, de haut niveau scientifique, ambitieux et réalisable par l'équipe.
 - Il ne doit pas être financé, pour sa part fonctionnement, en parallèle par une autre association caritative, fondation ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue.
- Les moyens octroyés
 - La subvention est destinée à couvrir des frais de fonctionnement (consommables et petit matériel). Les salaires, les gratifications et les frais d'acquisition de gros matériel d'équipement ne font pas partie de cet appel à projets. Pour les projets de Santé Publique, les salaires sont éligibles par dérogation.
 - L'investigateur principal d'une équipe déjà soutenue par la Ligue pendant une ou plusieurs périodes de labellisation pourra postuler pour un renouvellement pour 3 ans supplémentaires.

La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates. Les contributions originales et majeures obtenues par l'équipe pendant les périodes précédentes de labellisation, dans le domaine de la cancérologie, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.

- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités financières de la Ligue.

- Engagements vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 80 % des crédits dans l'année en cours.
- A remettre à la fin de chaque année un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- A remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de contrat.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- A afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe son partenariat avec la Ligue, ainsi qu'à l'occasion des publications, des communiqués de presse et des présentations écrites ou orales de ses travaux en mentionnant spécifiquement « Equipe Labellisée Ligue Contre le Cancer » dans la rubrique « coordonnées des auteurs ».
- A ne pas demander d'autres subventions de fonctionnement, à d'autres associations caritatives ou fondations sur le projet de recherche soutenu, ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Critères de l'évaluation

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe.
- Qualité du projet scientifique et sa pertinence au cancer : caractère innovant et original.
- Faisabilité du projet : résultats acquis, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués).
- Adéquation du budget prévisionnel au projet ; cofinancements obtenus.

Calendrier :

- | | |
|--|-------------------|
| - Date d'ouverture de l'appel à projets : | 9 janvier 2018 |
| - Date limite de dépôt des Lettres d'Intention : | 19 février 2018 |
| - Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets : | 30 mai 2018 |
| - Date limite de dépôt des dossiers complets : | 05 septembre 2018 |
| - Résultats officiels : | 20 décembre 2018 |

Informations concernant le Dossier Complet :

L'acceptation de la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 30 mai 2018. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la Lettre d'Intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue pour le 05 septembre 2018 au plus tard.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique en français ou en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. La copie de la Lettre d'Intention.
2. Pour les équipes candidates à un renouvellement, le résumé des résultats majeurs obtenus au cours de la précédente labellisation (3 pages maximum).
3. Le projet de recherche détaillé (12 pages maximum).
4. Le CV du porteur du projet.
5. L'organigramme complet et détaillé de l'équipe candidate à la labellisation selon le modèle qui sera envoyé dans le mail d'acceptation de la Lettre d'Intention.
6. La liste des publications de l'équipe candidate (à partir de 2015) dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera soulignée.
7. La liste des thèses soutenues dans l'équipe depuis 2014, en indiquant le nom du Directeur de thèse.
8. L'organigramme du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les thèmes de recherche des différentes équipes.
9. Le budget annuel de l'équipe concernée mentionnant les dotations et contrats obtenus pour l'année 2018 par les membres de l'équipe, en indiquant la date de début et la date de fin des contrats.
10. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour l'année 2019 justifiant le montant de la subvention demandée à la Ligue.
11. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue, ou une partie de ce projet, ne sera pas subventionné en parallèle par une autre association caritative ou une fondation.
12. Pour les porteurs de plus de 55 ans à la date de la demande, fournir une attestation sur l'honneur qu'ils ne feront pas valoir leurs droits à la retraite pendant la période de labellisation.
13. L'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête.
14. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

Pour les points 5, 9 et 10, utiliser le modèle envoyé dans le mail d'acceptation de la Lettre d'Intention.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le **05 septembre 2018** au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Equipes Labellisées Ligue »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net